



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU PARC D'OBSTACLES LICE DE DRESSAGE et TALKIES

(à remettre signé du Président au responsable du parc d'obstacles, de la lice de dressage et talkies du CDE avant tout enlèvement)

Le Comité Départemental des Deux-Sèvres, propriétaire du parc d'obstacles, de la lice de dressage et des talkies walkies met à disposition des organisateurs du concours de.....

qui aura lieu le :.....

- l'ensemble du parc d'obstacles pour la durée de la manifestation *
 - l'ensemble de la lice de dressage pour la durée de la manifestation *
 - l'ensemble des talkies walkies pour la durée de la manifestation *
- * Rayer la mention inutile

La réservation se fera **uniquement** par courrier auprès de **Régis PINEAU 63, rue de la Perche 79000 NIORT**.
Pour prendre rendez-vous pour l'enlèvement : **Emmanuel Le BOURDONNEC ☎ 05 49 28 98 81 & 06 86 75 20 08**

Le matériel sera disponible sur son lieu de stockage au **Centre Equestre de Beausoleil , Impasse du Manège 79400 AZAY LE BRULE**, le jeudi précédent la manifestation pour être de retour au même endroit, le jeudi suivant la manifestation (**une astreinte de 20 €/jour de retard sera exigée**)

La mise à disposition est gratuite.

Pour la prise en considération de la demande, un chèque "caution" de 200 € (deux cents euros) devra être joint au courrier de réservation du matériel. Cette même caution, non productive d'intérêt, sera restituée dans un délai d'une semaine suivant le retour du parc, après contrôle de l'état du matériel qui devra être rendu **propre, complet et en bon état** ou déduite du montant des manques, casse, etc... qui sera chiffré pour le remplacement à l'identique.

Le matériel ne devra pas être sorti du département sans en effectuer la demande auprès du Président du CDE 79, ni être utilisé en dehors des concours officiels ou stages départementaux et régionaux.

Si pendant la durée de la location, tout ou partie du matériel était dérobé sur le lieu de la manifestation, la responsabilité civile de l'emprunteur serait engagée.

En cas de contestation lors de l'application du présent contrat après signature, la juridiction compétente sera celle de NIORT.

Fait en double exemplaire lu et approuvé à..... le.....

le Président du CDE 79

Régis PINEAU

**l'Organisateur ou
son représentant délégué**

Nom, Prénom

FACTURATION DU MATERIEL EN CAS DE CASSE, MANQUE etc :

(Prix coûtant du matériel)

BARRE	30 €/pièce
SOUBASSEMENT	350 €/pièce
ECHELLE	100 €/pièce
BARRIERE DE PIED	100 €/pièce
CHANDELIER	55 €/pièce
CHANDELLE METAL	40 €/pièce
CHANDELLE BOIS	50 €/pièce
FICHE	10 €/pièce
TAQUET DE SECURITE	25 €/pièce
PLOT/NUMERO	20 €/pièce
PALANQUE	50 €/pièce
LICE DE DRESSAGE	30 €/l'élément
BIDET	230 €
NETTOYAGE	100 €

ASTREINTE POUR RETOUR TARDIF:

DU PARC D'OBSTACLES	20 €/jour
TALKIES/WALKIES	20 €/jour
LICES DE DRESSAGE	20 €/jour